# RÈGLEMENT TRAIL DE DOUVRES 2026

**PRÉSENTATION ET DÉTAIL DE L'ÉVÉNEMENT**

Le Trail de Douvres est un événement organisé par le SOU des Ecoles, sous l'égide de la fédération française d'Athlétisme et déclaré au calendrier des courses hors stade de la Commission départementale running de l'AIN (CDR01). Il se déroule en conformité avec la réglementation 2026 des courses hors stade.

Il se compose de 3 trails et de 2 randonnées, ouverts aux licenciés et non licenciés, qui se dérouleront le dimanche 3 mai 2026 au départ de l'école de Douvres, 30 route d'Ambérieu 01500 Douvres.

• Un trail de 30 km et 1 400 m de D+ . Le départ aura lieu à 8h.

• Un trail de 21 km et 850 m de D+. Le départ aura lieu à 9h.

• Un trail de 13 km et 430 m de D+. Le départ aura lieu à 10h.

• Une randonnée de 13 km et 430 m de D+. Dernier départ 9h30

- Une randonnée de 21 km et 850 m de D+. Dernier départ 9h30
- Deux départs groupés pour les randonnées auront lieu à 7h30 et 8h30.

Un briefing aura lieu sur la ligne de départ, 10 minutes avant chaque départ.

**INSCRIPTION**

L'inscription et la participation à l'une des épreuves du Trail de Douvres, impliquent l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité et de toutes les consignes adressées par les organisateurs aux concurrents.

L'inscription aux trails et à la randonnée se fera en ligne *via* une plateforme sécurisée, accessible à partir du site de l'événement. L'inscription peut également se faire par courrier, en adressant les frais d'inscription ainsi que les pièces justificatives à l'adresse suivante : Axel Joder 161 route d'Ambronay, 01500 Douvres

Le montant des droits d'inscription sont les suivants :

• Trail de 30 km : 29€ + 1,50 € de frais de dossier pour inscriptions en ligne

• Trail de 21 km : 19€ + 1 € de frais de dossier pour inscriptions en ligne

• Trail de 13 km : 12€ + 1 € de frais de dossier pour inscriptions en ligne

• Randonnées : 10€ , 5€ pour les moins de 14 ans, gratuit pour les moins de 7 ans. + 1 € de frais de dossier pour inscriptions en ligne

Pour les inscriptions sur place le samedi 2 mai et dimanche 3 mai, une majoration de 4€ sera appliquée.

**Documents à fournir**

Pour l'édition 2026, chaque concurrent participant à l'une des épreuves du Trail de Douvres doit fournir, au moment de son inscription, une copie

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrées par la FFA et en cours de validité au moment de l'épreuve,
- ou d'une attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) délivré par la FFA et en cours de validité au moment de l'épreuve.

Les copies des attestations de PPS seront conservées par l'organisation.

**Limites d'âge**

Les 3 courses sont ouvertes aux personnes nées avant le 31/12/2008

• Randonnées (13 et 21) : ouverte à tous, les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure.

## ANNULATION ET CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

De la part des organisateurs

La tenue de la manifestation est assujettie aux autorisations administratives et n'est donc pas garantie. En cas d'annulation de l'événement par les organisateurs les concurrents déjà inscrits seront intégralement remboursés mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

Par ailleurs, l'équipe d'organisation peut être amenée à modifier les parcours ou à mettre fin à la manifestation à tout moment, notamment en raison de conditions climatiques ne permettant plus la sécurité des concurrents. Ces derniers en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera *de facto*, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

De la part des concurrents

Le concurrent absent ou devant annuler sa course ne sera pas remboursé des frais d'inscription.

**DOSSARDS**

Les concurrents pourront retirer leur dossard le samedi précédent de 14 à 18h et le matin de l'épreuve, à partir de 7h à la salle des fêtes de Douvres, sur présentation d'un justificatif d'identité et sous réserve que leur dossier d'inscription soit complet (licence valide ou PPS, et frais d'inscription)

Le dossard devra être porté de manière visible tout au long de l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

**PARCOURS EN SEMI-AUTONOMIE**

Les épreuves du Trail de Douvres sont des courses individuelles en semi-autonomie. Elles se déroulent à allure libre, dans le délai imparti par les barrières horaires. Les concurrents devront ainsi être autonomes entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que sur celui de l'équipement vestimentaire et de la sécurité.

**Parcours**

Il est obligatoire de suivre le balisage de chaque parcours, et non pas une trace GPX éventuellement téléchargée en amont de l'épreuve. Évoluant dans des espaces naturels nous devons parfois apporter des modifications de parcours qui peuvent avoir des répercussions sur les distances et les dénivelés annoncés.

**Sécurité**

Les épreuves empruntent des sentiers, qui peuvent être utilisés par d'autres usagers, et quelques brèves sections de routes, ouvertes à la circulation, où les concurrents devront respecter le code de la route et rester vigilants, malgré la présence des signaleurs pour assurer la sécurité.

**Balisage**

Nos parcours sont balisés avec des jalons plantés au sol ou accrochés à hauteur d'homme, de la rubalise et des marques à la bombe de traçage éphémère. Des signaleurs sont aussi présents le long du parcours, aux points clés. Si vous êtes perdu, -appelez le PC Sécurité : Axel 06.30.93.90.32 ou John 06.78.36.64.82

**POSTES DE SIGNALEURS**

Les coureurs doivent respecter les consignes données par les signaleurs et les informer en cas d'incident, d'accident ou d'abandon.

**RAVITAILLEMENT**

Outre le poste de ravitaillement installé à l'arrivée de l'ensemble des épreuves, d'autres postes seront présents sur les trois trails et les randonnées. La distribution des boissons se fera sans gobelet jetable, chaque coureur devant avoir le sien ou une gourde.

• Trails de 30 km

– eau + nourriture : 3 ravitaillements (Luisandre12,5 km, montée de l'avion 20,5km, Dévorais 26 km)

• Trails de 21km

– eau + nourriture : 2 ravitaillements (Luisandre12,5 km, Dévorais 17 km)

• Trail de 13 km

– eau + nourriture : 1 ravitaillement (Devorais 8,5km)

**CHRONOMÉTRAGE**

Tous les concurrents se verront remettre une puce électronique qui est utilisée pour la mesure du temps de parcours. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à l'arrivée ne sera pas classé.

**BARRIÈRES HORAIRES**

Une barrière horaire s'applique au trail de 30 km :

les coureurs arrivant à la bifurcation entre les parcours du 21 et du 30 km (bas du Luisandre - 13 km) en plus de 3h seront déclarés hors-courses et devront remettre leur dossard. Ils ne seront alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

Tout coureur dans l'incapacité de rallier le point de contrôle avant la barrière horaire pourra être stoppé et mis hors course.

Pour les randonnées, les barrières horaires concernent l'heure de fermeture des ravitaillements, à savoir Salaport 10h45, Luisandre 13h, Devorais 14h

**ABANDON**

En cas d'abandon, le coureur prévient le signaleur le plus proche et lui remet son dossard. L'organisation n'est pas tenue de récupérer les coureurs qui abandonnent en cours de parcours.

**SECOURS ET SÉCURITÉ**

Un médecin sera présent sur la ligne de départ/arrivée.

Une équipe de secouristes agréés sera également présente sur l'épreuve.

Les concurrents sont les premiers maillons de la sécurité. Ils doivent signaler à l'organisateur leur abandon, s'ils se perdent ou s'ils se rendent compte qu'un autre concurrent se perd et donner le plus rapidement possible l'alerte s'ils sont en difficulté ou sont témoins d'un accident. Chaque participant s'engage à porter assistance à tout coureur en difficulté et à prévenir les secours. Ce temps d'assistance sera décompté.

– En cas de difficulté, pour vous ou un autre coureur :

appelez le PC course dont le numéro, à enregistrer dans votre téléphone, vous sera communiqué le matin de la course.

– En cas de détresse grave ou vitale, pour vous ou un autre coureur :

composez le 112. Signaler que vous participez au Trail de Douvres, le lieu où vous vous trouvez et/ou le kilométrage, le n° de dossard du coureur en difficulté. N'oubliez pas de prévenir aussi le PC course par la suite.

Un concurrent faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions, notamment son éventuelle mise hors course.

Les concurrents donnent l'autorisation aux organisateurs de prendre toutes les mesures qui s'avéreront nécessaires en cas d'incident.

## ÉQUIPEMENT

Il est obligatoire d'emporter un gobelet personnel pendant toute la durée des trois trails et des randonnées.

En fonction de la météo, une veste imperméable, une couche chaude et un cuissard long peuvent être exigés par les organisateurs. Chaque concurrent doit cependant compléter cet équipement en fonction de la météo et de sa sécurité.

L'usage des bâtons est autorisé. Ils ne peuvent être récupérés ni abandonnés en cours de course.

## ASSURANCE

### Responsabilité civile

Un contrat d'assurance couvre la responsabilité civile des organisateurs et des concurrents, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels causés accidentellement.

### Individuelle accident

Il appartient cependant aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à l'une des épreuves du Trail de Douvres.

## CLASSEMENT

Les trois trails donnent lieu à un classement général, masculin et féminin, et un classement par catégorie, masculin et féminin, qui sera affiché au fur et à mesure des arrivées.

Catégories récompensées.

- Juniors : 2007-2008
- Espoirs : 2004-2006
- Séniors-M0 : de 1987 à 2003
- M1 à M2 : de 1977 à 1986
- M3 et M4 : de 1967 à 1976
- M5 et M6 : de 1957 à 1966
- M7 à M10 : né(e)s avant 1956

**CHALLENGES**

Les courses du trail de Douvres sont inscrites au calendrier du comité 01 des courses hors stade et intègrent de ce fait le challenge départemental. La course du 21km est également inscrite au challenge montagne du comité Ain courir. Les règlements de ces 2 épreuves sont à retrouver ici : http://aincourir.free.fr/reglements.htm

Le trail de Douvres est intégré au challenge des SOU des écoles de l'Ain pour lequel il faut participer à au moins 4 courses sur les 7 proposées pour pouvoir participer à un tirage au sort.

**RÉCOMPENSES**

Seront récompensés les trois premiers hommes et les trois premières femmes du classement général de chacun des trois trails, ainsi que les premiers des catégories mentionnées ci-dessus. Pas de cumul de récompense.

Les premiers Douvrois (habitant du village de Douvres) de chaque distance (homme et femme) seront distingués au moment de la remise des récompenses.

Les podiums auront lieu à partir de 12h15. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre à la récompense.

**DOPAGE**

L'utilisation de substances ou de procédés dopants est interdite.

**ENVIRONNEMENT**

Le Trail de Douvres se déroule dans un environnement naturel. Nous demandons aux concurrents de s'engager à respecter l'environnement traversé et à ne pas jeter de déchets

sur le parcours. Tout contrevenant s'expose à des sanctions sportives, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course.

**DROIT À L'IMAGE**

Les concurrents donnent l'autorisation aux organisateurs de les prendre en photo et en vidéo lors de la journée et d'utiliser ces supports pour les documents de communication de la course.

**RGPD**

Les données personnelles des concurrents seront exploitées uniquement à l'usage de l'événement Trail de Douvres : inscription, secours, classement. Conformément à la loi « informatique et libertés », les concurrents peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par mail à l'adresse mail : trail.douvres@gmail.com

**CONSIGNES SANITAIRES**

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes sanitaires qui seront en vigueur à la date du Trail de Douvres. Ces consignes éventuelles seront affichées sur place et diffusées sur le site internet https://sites.google.com/site/traildouvres/